

Le président fédéral

Comme vous le savez, notre fédération a pour vocation de représenter tous les marins quels que soient leur grade et leur marine d'appartenance et de leur permettre de partager leur vécu, de défendre leurs valeurs et de promouvoir l'image et l'avenir maritime de la France.

Notre devise « Unis comme à bord » a vraiment du sens car c'est bien l'union qui :

- Par l'effet de masse de l'ensemble de ses associations représentant un peu plus de 13.000 adhérents donne à la Fédération une audience certaine qu'aucune de ces associations ne pourrait avoir individuellement. La FAMMAC est ainsi mieux entendue lorsqu'elle porte au quotidien la voix de ses adhérents auprès des hautes autorités de l'État, des pouvoirs publics et des autorités militaires en particulier de la marine nationale et de l'autorité politique en charge des anciens combattants.

- Renforce la visibilité des marins lorsque la FAMMAC entretient le devoir de mémoire, notamment en hommage à ses marins anciens combattants. Sa dimension lui permet d'être membre de plusieurs groupements d'anciens combattants comme la Fédération nationale André Maginot (FNAM), la Confédération nationale des anciens de la défense (CNAD) ou de « La Flamme sous l'Arc de Triomphe, Flamme de la Nation » et de participer visiblement à la plupart des fêtes patriotiques d'envergure nationale.

En ce qui concerne la Fédération Nationale André Maginot je rappelle que l'accord entre les deux fédérations prescrit que les marins anciens combattants doivent obligatoirement passer par la FAMMAC et donc y adhérer s'ils souhaitent faire partie de la FNAM. Cela permet à notre fédération de constituer un groupement influent au sein de la FNAM, le N°6, ce qui ouvre le bénéfice de l'allocation financière annuelle laquelle aide à financer tout ou partie des achats de gerbes et des drapeaux pour toutes nos associations AMMACs et associations affiliées. Pour bénéficier de ces avantages la FAMMAC verse à la FNAM une cotisation globale au nom de ses membres. (La quote-part de chacun d'eux est naturellement intégrée dans la cotisation annuelle versée par ses associations à la FAMMAC).

Bien entendu les financements en retour de gerbes et de drapeaux sont intégralement rétrocédés à ses associations par la fédération. Jusqu'à présent le système s'est révélé largement bénéficiaire pour vos associations même s'il est en réduction depuis quelques années.

- Permet d'amplifier considérablement une action particulière ou les résultats d'une collecte d'argent. La FAMMAC offre en effet à ses adhérents, grâce à sa reconnaissance d'utilité publique et à sa taille le double avantage du bénéfice d'une plus grande audience et d'une incitation à donner plus forte par la déductibilité fiscale car elle est habilitée à délivrer aux donateurs un reçu pour don aux œuvres quand ces derniers le souhaitent.

Bien entendu la Fédération veillera dans le temps à ce que toutes ses composantes puissent profiter de ce type d'avantage

Cela a été le cas en particulier :

- Pour les sous-mariniens avec l'exemple de la construction de leur monument national à Toulon. La FAMMAC a été largement sollicitée et impliquée dans le recueil et la gestion des dons (pour une valeur supérieure à 205.000 euros) qui ont financé cet édifice. La FAMMAC a également participé sur ses propres deniers à cette réalisation avec un don d'un montant de 3500 €.



- Pour les fusiliers-marins cette année en 2018, à l'occasion du centenaire des combats du Moulin de Laffaux. L'ampleur de la cérémonie en présence du CEMM et du Préfet invités par le Président a renforcé de la plus belle manière les associations participantes. En outre la FAMMAC a lancé avec l'aide l'Amicale nationale des fusiliers marins et commandos (ANFMC) la souscription et l'édition d'une médaille du centenaire, en hommage aux fusiliers marins de la Grande Guerre. Je remercie sincèrement les associations qui ont fait le déplacement car elles ont ainsi contribué au succès de cette cérémonie.
- Pour les AMMAC, très récemment, à la demande de l'AMMAC de Marennes, un appel aux dons au profit des familles des deux marins disparus lors du naufrage du chalutier Black Pearl au large de Royan en février 2018, a récolté près de 7000 € au profit des deux familles.
- Mais aussi pour les personnes extérieures à la fédération au titre de la reconnaissance d'utilité publique pour les événements grave comme après la tempête Xynthia de 2010 ou un appel aux dons relayé par la FAMMAC a permis de récolter en quelques semaines la somme de 35.000 €.

Il faut citer également le rayonnement international de la FAMMAC en tant que membre fondateur avec l'Allemagne de la Confédération Maritime Internationale (CMI) qui permet de :

- Faciliter les jumelages et les rapprochements entre associations locales ou de spécialité des différents pays.
- Toucher les jeunes qui nous sont proches en organisant chaque été un camp d'initiation à la voile. Ce camp permet de réunir une quarantaine de jeunes de ces pays avec l'objectif de sensibiliser la jeunesse aux problèmes de la mer tout en créant une dynamique d'échanges sur le plan humain, culturel et sportif. L'été dernier, le camp s'est déroulé à Venise du 24 juillet au 3 août. Les stagiaires étaient logés au sein de l'École de la marine italienne (équivalent du lycée naval à Brest) et entraînés par les instructeurs de cette même école. Les stagiaires sont recrutés parmi les adhérents des pays de la confédération et donc pour ce qui concerne la France, il est ouvert aux adhérents de la FAMMAC c'est-à-dire aux enfants et petits-enfants des membres de ses AMMAC et de ses associations affiliées.

Ces éléments constituent le socle traditionnel de ce que la Fédération apporte à ses membres mais vous avez pu voir aussi ces deux dernières années que des bénéfices nouveaux sont apparus car la fédération s'est engagée dans une politique d'établissement de conventions qui permettent de sécuriser des avantages qui deviennent de plus en plus éphémères. C'est en particulier le cas des conventions suivantes:

- Convention avec l'IGESA : bénéfice des tarifs des ressortissants de la Défense étendus à l'ensemble des adhérents FAMMAC pour tous les produits de cette institution (hors certaines périodes) ;
- Convention avec le service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC) qui permet de bénéficier de transport par bus en Ile-de-France à des tarifs très intéressants en passant par la FAMMAC ;
- Convention avec l'Éducation nationale par laquelle la FAMMAC est reconnue comme « ambassadeur de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale » et à ce titre, participe à promouvoir et à accompagner, en accord avec les recteurs, la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale et à contribuer à faire vivre les valeurs républicaines à l'École."

Nous allons continuer pour les années à venir dans cette voie pour développer la liste des avantages que la Fédération offre à ses adhérents sous réserve bien évidemment qu'ils soient à jour de leur cotisation annuelle.



www.fammac.fr

Fammac : fédération des associations de marins et marins anciens combattants

Membre de : CMI, FNAM, CNAD, La Flamme

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40300 - 94 114 Arcueil Cedex

Tél : 01 79 86 44 60 - Fax : 01 79 86 48 43 - E-mail : fammac@club-internet.fr

Enfin vous avez été informés à la fin de l'année dernière de l'ouverture tant attendue du nouveau site internet de la Fédération qui comprend aussi le premier numéro du nouveau bulletin « *Le lien entre les marins* ». C'est un nouvel outil de dialogue que je vous incite tous à découvrir. Il est conçu pour être à votre écoute et vous apporter une information aussi complète que possible. Par le biais des liens avec les autres sites il complétera également l'échange d'information entre associations.

Dans sa partie publique il améliorera la visibilité de notre Fédération mais aussi des associations qui la composent.

Dans sa partie réservée aux adhérents que le siège mettra en place au début de l'année 2019, il constituera également un nouvel outil de travail et d'échanges entre le terrain et le siège. Mais attention ce n'est pas un instrument figé. Son concept est évolutif. Le siège a beaucoup travaillé pour le concevoir et le mettre en service et reste prêt à continuer à l'animer mais ce n'est pas lui qui va faire vivre le contenu. Chacune de vos associations devra apporter les éléments de base qui viendront enrichir le contenu. Vous constaterez par ailleurs dans cette même partie réservée que nos efforts ont aussi porté sur l'amélioration et le développement des articles proposés par la boutique en ligne. A vous d'en profiter.

Comme vous le voyez l'année dernière a été intense pour l'équipage du siège. Nous espérons que vous pourrez profiter de toutes ces améliorations et que vous accepterez de les améliorer par des contributions constructives.

Pour cette nouvelle année soyez assuré que nous allons continuer dans le même sillage pour que la Fédération réponde au mieux à vos attentes et sachez que nous comptons vos suggestions pour améliorer ces nouveaux outils.

Je vous souhaite donc à chaque président, chaque membre dévoué des bureaux et chacun des membres de vos associations une excellente année 2019 dans la prospérité et la sérénité. Puisseons-nous faire corps tous « unis comme à bord ».

L'Administrateur Général des Affaires Maritimes (2s) Jean-Marc SCHINDLER
Signé : Schindler



www.fammac.fr

Fammac : fédération des associations de marins et marins anciens combattants

Membre de : CMI, FNAM, CNAD, La Flamme

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40300 - 94 114 Arcueil Cedex

Tél : 01 79 86 44 60 - Fax : 01 79 86 48 43 - E-mail : fammac@club-internet.fr